

LE SPORT VECTEUR D'URBANITÉ

*Avis sur le CDT
«Le Pôle Métropolitain
du Bourget»*



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
REDYNAMISER ET MIEUX URBANISER : LA REFONTE TERRITORIALE AU CŒUR DU CDT.....	4
UN DISPOSITIF POUR FAVORISER LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE.....	4
LA VOLONTÉ DE RECOMPOSITION PAYSAGÈRE	5
LE SPORT : UN ATOUT POUR UN PROJET AMBITIEUX	7
LE SPORT POUR LA RÉUSSITE DE L'URBANITÉ DIFFUSE.....	7
LE SPORT COMME NOUVELLE CENTRALITÉ DE GRANDE AMPLEUR.....	8
CONCLUSION	10

INTRODUCTION

En juillet 2013, sur un territoire comprenant la Communauté d'agglomération Aéroport du Bourget (CAAB, incluant Le Bourget, Dugny et Drancy) ainsi que les communes du Blanc-Mesnil, de La Courneuve et de Bonneuil-en-France (95), a pris forme, pour la période 2014-2028, un CDT (Contrat de développement territorial)¹ appelé « Le Pôle métropolitain du Bourget » (PMB)², qui sera signé définitivement par l'Etat, la CAAB, la Communauté d'agglomération Plaine-Commune (CAPC), le Conseil général du Val d'Oise et, évidemment, l'ensemble des communes concernées. Le CDOS 93 souhaite produire un document **répondant à deux enjeux. Le premier correspond à la synthétisation des grandes lignes du CDT, afin d'offrir au mouvement sportif concerné une possibilité pour mieux appréhender les grandes lignes de ce futur contrat cadre**, dans lequel s'inscriront de façon plus ou moins directe de nombreux objectifs concernant l'aménagement du territoire pour les années à venir. **Le second constitue un avis sur les axes sportifs à développer dans le cadre du CDT ou parallèlement à sa réalisation.**

Cet écrit a été réalisé suite à la lecture et à l'analyse du projet de CDT, à la lumière de différents documents de planification concernant le territoire ou d'autres zones géographiques. Il se veut une lecture multidisciplinaire et générale d'un cadre où le sport doit pouvoir récupérer toute sa place. A travers l'avis sur le CDT, il s'agit de mettre en avant des opportunités d'action. C'est ainsi que le CDOS 93 pense pouvoir être utile au service public du sport en Seine-Saint-Denis et dans le Grand Paris.

Il faut rappeler que ce document ne concerne que les thématiques liant aménagement du territoire et sport et se limite au cadre du CDT.

La synthèse générale du CDT sera présentée et suivie d'une mise en perspective des enjeux sportifs. Le CDOS 93 proposera ensuite des pistes d'actions pour une prise en compte renforcée des questions touchant au sport.

¹ <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-contrats-de-developpement-r678.html>

² *Le Pôle métropolitain du Bourget, pôle d'excellence aéronautique, juillet 2013*
<http://www.le-bourget.fr/Enquete-publique-sur-le-Contrat-de.html>

REDYNAMISER ET MIEUX URBANISER : LA REFORTE TERRITORIALE AU CŒUR DU CDT

Le CDT PMB couvre une portion conséquente du Nord du département. Les zones d'habitation et d'activités sont réparties aux abords d'un espace particulier : la zone aéroportuaire du Bourget. Il faut ajouter à cela que des espaces significatifs dédiés aux activités logistiques sont présents sur l'ensemble du territoire. Cela crée de bonnes bases pour initier des opérations de développement économique majeures. Ces prérequis favorables doivent toutefois être relativisés lorsque l'on traite de la continuité paysagère de l'ensemble du CDT.

UN DISPOSITIF POUR FAVORISER LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE

Dans le texte du CDT soumis à enquête publique, le territoire est identifié comme rayonnant à l'international, du fait, notamment de ses activités liées au transport aérien. Néanmoins, il est précisé que ces activités doivent être, dans les années à venir, encore plus profitables pour les habitants. Il s'agit donc de renforcer les principaux secteurs économiques du territoire (aérien et logistique, événementiel), de développer des filières de formation propres à permettre une embauche significative des habitants des communes concernées et de permettre un accompagnement tertiaire de qualité pour l'ensemble du processus.

Ainsi, la plateforme aéroportuaire du Bourget devra devenir un « cœur de cluster aéroportuaire »³. Le développement des installations et des entreprises existantes (transport aérien, maintenance et industrie aéronautiques) reposent, en partie, sur une prévision d'augmentation du trafic lié à l'aviation d'affaires, due à l'émergence de marchés en Asie de l'Est et au Moyen-Orient. Le développement des nouvelles technologies sera complémentaire du développement aérien. Un pôle de compétitivité est d'ailleurs prévu à l'Ouest de l'aéroport, dans un secteur intégrant les usines Eurocopter relocalisées depuis La Courneuve.

La montée en puissance de l'aviation d'affaires n'est pas le seul facteur porteur pour le CDT. L'événementiel peut compter sur des infrastructures de choix, telles que le Musée de l'Air et de l'Espace, le Parc des Expositions du Bourget, ou encore l'aire des vents qui accueille chaque année la Fête de l'Humanité. Le CDT prévoit, à terme, une gestion coordonnée des trois espaces, ce qui permettrait d'optimiser leurs capacités, notamment dans le cadre de manifestations liées au transport aérien.

Le CDT souligne la position géographique stratégique du territoire. Il est l'une des portes d'entrées de la métropole (ou, du moins, de sa zone dense) et constitue un passage obligé dans la liaison entre Paris et la grande zone aéroportuaire de Roissy. Cela renforce les prédispositions pour l'accueil d'activités logistiques, déjà très présentes. Le CDT prévoit une montée en puissance du secteur logistique et une relocalisation des sites afin de permettre une meilleure

³ Le Pôle métropolitain du Bourget, pôle d'excellence aéronautique, juillet 2013, p. 16

intégration dans le tissu urbain et de contenir les nuisances pour les riverains.

Les métiers de l'aérien, les nouvelles technologies et la logistique seront au cœur d'une offre de formation revisitée. Les institutions existantes (centres de formation professionnelle, Université Paris 13...) seront incités à rechercher des synergies avec les entreprises gravitant autour de l'aérien et de la logistique. Une clause d'insertion sur la totalité ou une partie des marchés publics passés sur le territoire du CDT sera mise en place.

Les autres activités économiques de service (notamment les commerces et l'hôtellerie) sont pensées, d'un point de vue urbanistique et paysager, comme capables de constituer des transitions. Leur localisation doit être priorisée dans les secteurs intermédiaires entre les zones d'habitation et les zones d'activité. Il s'agit de créer des espaces « tampons » mais aussi d'assurer une continuité entre les différents tissus urbains.

LA VOLONTÉ DE RECOMPOSITION PAYSAGÈRE

Amorcée avec la localisation des activités économiques commerciales, la réflexion sur la trame paysagère irrigue l'ensemble du CDT. La thématique des coupures urbaines est particulièrement traitée : si les grandes infrastructures de transport sont un atout pour le territoire, elles peuvent pénaliser ses habitants car leur traversée n'est pas toujours aisée : cela entrave, de fait, la circulation des personnes. Inutile de rappeler qu'un trafic automobile important produit une pollution nuisible pour les habitants et l'environnement. L'aéroport du Bourget est une coupure massive qui isole des villes comme Dugny et Bonneuil des autres communes.

La recomposition paysagère passe donc par une véritable mise en réseau des territoires et par la fluidification de certaines circulations. La notion de boulevard urbain, c'est-à-dire d'avenue passante faisant une large place aux circulations douces, aux transports en commun et, dans la mesure du possible à la végétation, accompagne et accompagnera les travaux de rénovation d'axes tels que la Nationale 2. Une liaison contenant d'importants éléments paysagers est prévue au sud de l'aéroport, pour interconnecter de façon claire et lisible La Courneuve, Le Bourget, Dugny et Bonneuil.

Les opérations visant à promouvoir les circulations douces existent sur le territoire, même s'il est beaucoup trop tôt pour les définir comme pleinement opérationnelles. La ville du Blanc-Mesnil met en place un plan des itinéraires cyclables⁴ où seront clairement dessinés et numérotés différents trajets. Cette hiérarchisation accompagne un plan visant à réduire la vitesse de circulation automobile et à favoriser le partage de la route entre tous les modes de transport. Il est à noter que le CDT intègre un cheminement d'envergure départementale : le chemin des Parcs⁵. Sa prise en compte est positive : les circulations douces ne peuvent pas s'envisager comme étant limitées au CDT, qui constitue une zone relativement petite.

L'autre élément paysager réside sans aucun doute dans les gares et dans leur positionnement. Une évolution des concepts d'urbanisme est en cours. La porte d'un territoire, longtemps considérée comme un lieu marginal, est de plus en plus valorisée. Cela se retrouve dans le

⁴ http://www.blancmesnil.fr/le_blanc_mesnil_ville_cyclable.html

⁵ <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/spip.php?rubrique77>

projet de la gare « Le Bourget RER » du futur métro automatique du Grand Paris. Conçue comme la porte Nord de l'Agglomération parisienne elle sera un élément paysager central et un véritable pôle d'activité économique mais aussi culturelle et de loisirs. Sa construction est voulue comme l'un des symboles du développement du territoire. Par ailleurs, la future gare « Blanc-Mesnil Centre Parc » intégrera, dans sa structure un équipement sportif destiné aux arts martiaux (en substitution d'une structure qui sera démolie). Il faut rappeler que la liaison entre les gares et les quartiers alentours est considérée comme primordiale. Les opérations de voirie effectuées sur le territoire du CDT viseront à respecter cet impératif.



LE SPORT : UN ATOUT POUR UN PROJET AMBITIEUX

Si l'on pouvait résumer le CDT à une ambition, on pourrait dire qu'il souhaite recréer une ville, c'est-à-dire un espace plus maillé et plus lisible pour l'ensemble des habitants du territoire. Le sport peut être un facteur puissant dans cette optique et il est important d'en faire, ici, le rappel.

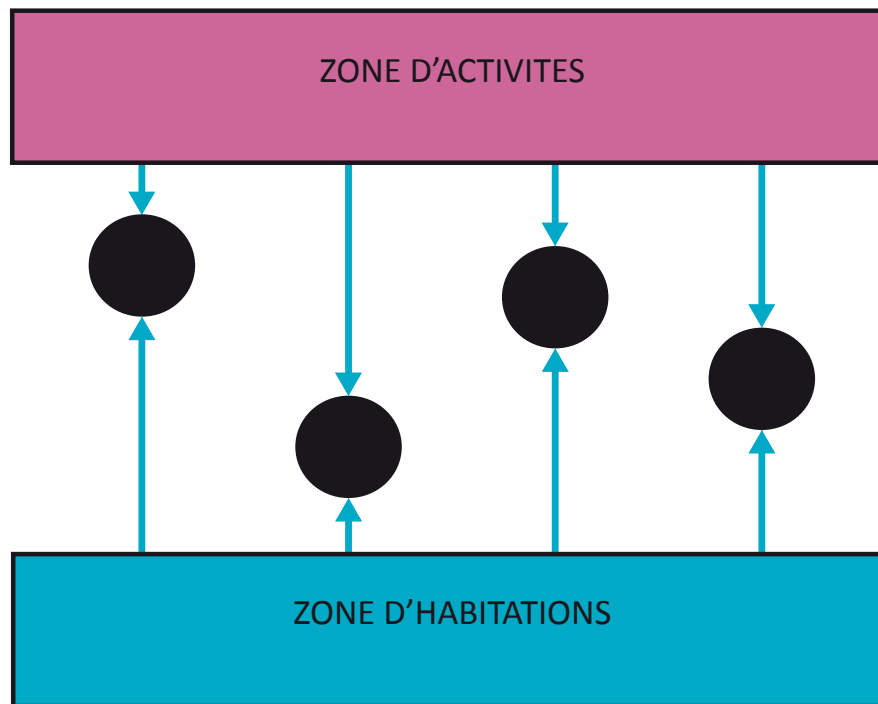
LE SPORT POUR LA RÉUSSITE DE L'URBANITÉ DIFFUSE

La place du sport dans le CDT est assez difficile à mesurer. On peut, toutefois, parler d'orientations générales favorables à un développement de la pratique sportive. C'est un bon départ mais il est nécessaire de concrétiser cet objectif. Comme tous les CDT, le présent contrat, va, dès le début de son application, se heurter à un défi de taille : comment traduire, sur le terrain, la cohésion sociale souhaitée sur le papier ? D'un point de vue urbanistique, le sport peut créer les espaces propices à une concrétisation de la cohésion sociale. Le CDT préconise l'installation de zones commerciales ou de zones hôtelières dans les espaces de transition entre les lieux d'activités et les lieux d'habitation. Il est également possible de renforcer les zones sportives ouvertes à tous.

Le concept de l'avenue sportive mis en avant par le CDOS 93 (piste cyclable et piétonnière jalonnée d'équipements sportifs en libre accès) ⁶ peut constituer, par exemple, une solution pour favoriser la création de liaisons qualitativement développées entre différents secteurs urbanisés, y compris ceux soumis à la rénovation urbaine⁷ Dans un territoire comme le Pôle Métropolitain du Bourget, cette solution n'est pas, toutefois, la seule idée à concrétiser. La diffusion du sport pour tous dans les espaces de transition est à imaginer de façon diffuse. Il s'agit de créer des micro-centralités, possédant un attrait certain pour des publics variés. Une petite structure mixte proposant un ou deux courts de squash pourrait être couplée avec des blocs d'escalade en accès libre. On peut également penser à un terrain spécialisé dédié au futsal, à accès gratuit, mais soumis à un système informatique de réservation. Ces micro-centralités doivent pouvoir attirer les personnels des entreprises situées dans les grandes zones d'activités, ainsi que les habitants des quartiers alentour. Une schématisation du concept est proposée ci-dessous.

⁶ Les CDT du Grand Paris. Une opportunité pour l'aménagement sportif en Seine-Saint-Denis ?, CDOS 93, avril 2013, page 22
[http://seinesaintdenis.franceolympique.com/seinesaintdenis/fichiers/File/etude_grand_paris_\(2\).pdf](http://seinesaintdenis.franceolympique.com/seinesaintdenis/fichiers/File/etude_grand_paris_(2).pdf)

⁷ La rénovation urbaine populaire par le sport. Réflexion « musclée » suite à l'analyse de Domitille Hamard sur le quartier de La Duchère, CDOS 93, novembre 2013 <http://seinesaintdenis.franceolympique.com/art.php?id=51785>



Disposition d'une zone de transition sportive

Les flèches indiquent les mouvements de populations et les ronds noirs les micro-centralités sportives.

LE SPORT COMME NOUVELLE CENTRALITÉ DE GRANDE AMPLEUR

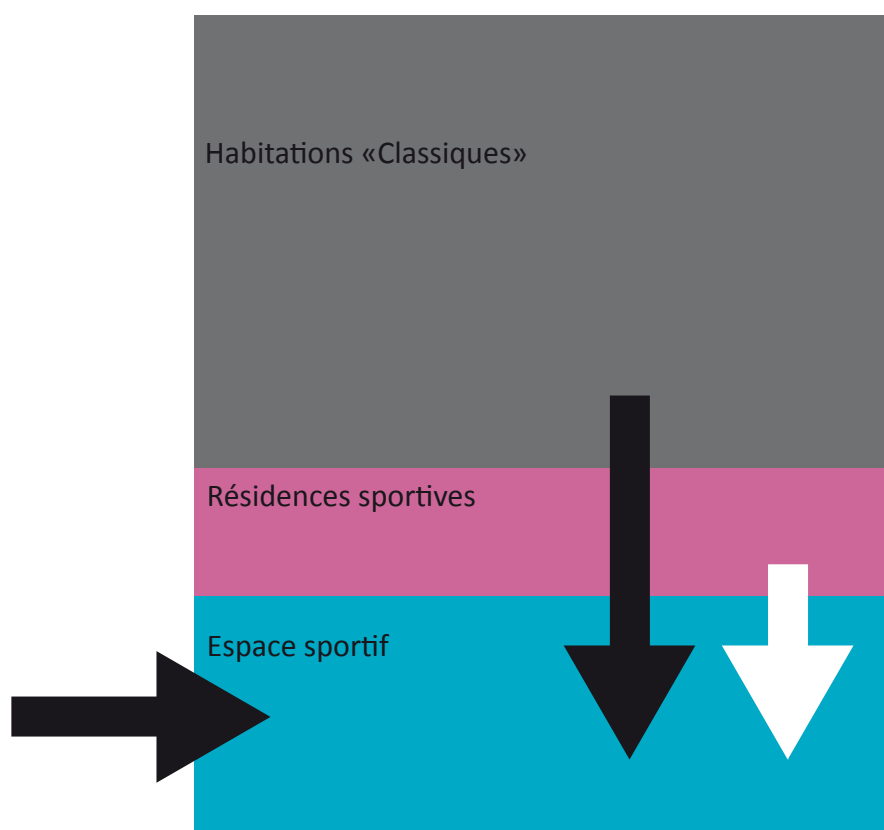
Le sport possède un pouvoir indéniable d'attractivité. Comme décrit précédemment, il peut s'avérer essentiel pour faire d'un lieu de passage un véritable lieu de vie. Il faut ici souligner une seconde fois et saluer l'idée de construire un espace dédié aux arts martiaux à l'intérieur de la future gare du Blanc-Mesnil. Ce type de programmation correspond au concept de centre-ville sportif promu par le CDOS 93⁸. Il est souhaitable que le cas de Blanc-Mesnil ne soit pas isolé dans le territoire. La création des aires de loisirs ne doit pas oublier le sport. Il est souhaitable que, dans le cadre d'un territoire ayant déjà lancé un projet combinant transports et sport, de nombreuses opérations test soient mises en place. Une étude précise pourrait être lancée afin de déterminer quelles sont les possibilités de création d'équipements sportifs à proximité des infrastructures ferroviaires. Le CDOS 93 est disponible pour participer à ce travail. Il souhaite que tous les types d'équipements et tous les types de publics soient pris en compte dans la réflexion.

Notre propos ne vise pas uniquement à renforcer la place du sport dans la ville. Bien conscients que le sport ne peut être le seul objectif d'un programme d'aménagement, nous proposons d'exploiter des espaces sportifs pour créer une nouvelle urbanité, à inscrire dans un contexte plus général. Une étude commanditée par l'Etat en 2011 a identifié La Courneuve comme un

⁸ Les CDT du Grand Paris. Une opportunité pour l'aménagement sportif en Seine-Saint-Denis ?, CDOS 93, avril 2013, page 20
[http://seinesaintdenis.franceolympique.com/seinesaintdenis/fichiers/File/etude_grand_paris_\(2\).pdf](http://seinesaintdenis.franceolympique.com/seinesaintdenis/fichiers/File/etude_grand_paris_(2).pdf)

site possible pour un futur village olympique⁹. Les réflexions en la matière ne peuvent pas se borner à une prise en compte exclusive du sport. Si un tel équipement venait à être réalisé il conviendrait d'en faire un lieu de vie et d'habitation à la disposition de tous. Il ne s'agit pas, ici, de se borner à penser la réutilisation d'une telle structure mais, plutôt, de concevoir un village olympique intégré à la ville dense que certains souhaitent voir naître autour du Parc de la Courneuve¹⁰.

Dans cette optique on peut imaginer un bâtiment où les rez-de-chaussée serait un équipement sportif, les premiers étages un logement pour les athlètes participant à des compétitions de haut niveau et les étages restants des habitations classiques. Un système de réservation de salles, voire d'accès privilégié pourrait être mis en place sur le temps des grandes compétitions, afin de favoriser l'entraînement des athlètes et leur concentration optimale. Un système plus ouvert, sur le modèle des réservations gratuites décrites plus haut serait effectif en dehors des grandes compétitions. Les logements libérés pourraient être dédiés à la population où à l'accueil de jeunes sportifs en formation, selon les besoins. Le concept décrit est schématisé ci-dessous.



Une tour en forme olympique !

Les flèches de couleur noire indiquent les accès généraux à l'équipement sportif. Ils pourront être soumis à un système de réservation gratuit. La flèche en blanc indique un accès exclusif temporaire pour les usages sportifs de haut niveau, nécessitant une préparation à l'abri des regards.

⁹ Equipements sportifs structurants du Grand Paris : état des lieux et propositions de développement, Ministère des Sports, Ministère de la Ville, juillet 2011

http://www.sports.gouv.fr/IMG/archives/pdf/RapportFinal_-_Annexes_GrandParisSport_publication-2.pdf

¹⁰ <http://www.lefigaro.fr/culture/2009/04/28/03004-20090428ARTFIG00349-les-architectes-voient-la-ville-en-vert-.php>

CONCLUSION

Le CDT analysé est porteur d'espoir pour le sport. Il est toutefois essentiel que l'ensemble des acteurs sportifs puisse être concrètement impliqué dans la mise en œuvre des objectifs définis. Leur créativité et leur enthousiasme sont des outils essentiels pour accomplir une grande ambition urbaine. Il est clair que les oublier peut se révéler nuisible à la mise en place d'une vraie cohésion sociale de terrain. Le sport est porteur d'espaces urbains ouverts à tous : c'est peut-être même son principal atout en matière d'aménagement. Le CDOS 93 se tient à la disposition des autorités compétentes pour approfondir l'ensemble des éléments développés dans cette étude.



CDOS 93 - NOV 2013

Réalisation et rédaction de l'étude : Martin Citarella

Directeur de la publication : Erich Batailly - Responsable de la rédaction : Gilbert Havel

Mise en page : Laetitia Lejeau

